



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-617

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France /

75-2021-10-26-00006 - DECISION DU 26 OCTOBRE 2021 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L UNITE DEPRTEMENTALE DE PARIS (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-10-26-00006

DECISION DU 26 OCTOBRE 2021 FIXANT LA
COMPOSITION DU COMITE D HYGIENE, DE
SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE
L UNITE DEPRTEMENTALE DE PARIS

**DECISION DU 26 OCTOBRE 2021 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'UNITE DEPRTEMENTALE DE PARIS**

La directrice de l'Unité départementale de Paris,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 13 mai 2011 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu les résultats de la consultation du personnel en vue de la désignation de ses représentants au comité technique des services déconcentrés du 4 décembre 2014,

Vu la décision de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France du 13 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de la DIRECCTE d'Île-de-France ainsi que la répartition au sein de ce comité des sièges entre les organisations syndicales,

Vu l'arrêté n°2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu les propositions des organisations syndicales concernées.

Décide :

Article 1 : Représentent l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale :

Barbara CHAZELLE, présidente

Xavier RAHER, directeur adjoint de l'unité départementale

Article 2 : Représentent le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale :

Sur proposition du syndicat:	Titulaires	Suppléants
CFDT	Céline BAR Dalla SIMMONET Françoise COLLE	Stéphane HAMPARTZOUMIAN
CGT	James HUMBERT Mourad ABDELGHANI	Eloïse BRESSON Louise FASSO MONALDI
SNUTEFE-FSU	Thierry MARTEL	Aïcha DJELLOULI
SUD Solidaires	Mathias GAUDEL Théodore ASLAMATZIDIS	Emeline BRIANTAIS

Article 3 : Assistent de droit au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale

Le médecin de prévention,

L'inspecteur de santé et de sécurité,

L'assistant de prévention.

Article 4 : la présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité départementale.

Le directrice de l'unité départementale



Barbara CHAZELLE